



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 89321

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur l'importance de la réalisation de l'étoile ferroviaire de l'agglomération nantaise. Sous l'impulsion des différentes collectivités territoriales, désormais autorités organisatrices de transport, a été décidée la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes - Nort-sur-Erdre-Châteaubriant dont les crédits d'études et de nettoyage ont été inscrits et pris en charge par l'État. Il s'agit là d'un projet exemplaire en termes de développement durable, d'aménagement du territoire, de solidarité entre les territoires, les habitants et les générations. Au regard du large consensus et de l'exemplarité de ce dossier, il lui demande si le Gouvernement peut préciser si cette réalisation et la concrétisation d'un pôle multimodal à Châteaubriant sont susceptibles de bénéficier des fonds européens dont les critères d'éligibilité sont à travers ce dossier réunis.

Texte de la réponse

Le projet de ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant, sous maîtrise d'ouvrage du conseil régional, a notamment bénéficié du soutien de l'État, des différentes collectivités territoriales, ainsi que d'une réservation par le préfet de la région Pays de la Loire de 500 000 euros de crédits au titre du fonds européen de développement régional (FEDER). Sur le principe, un projet de pôle multimodal serait potentiellement éligible aux fonds européens. Le projet, qui vient d'être présenté, doit maintenant être soumis à l'instruction du préfet du département de la Loire-Atlantique et du préfet de la région Pays de la Loire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89321

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2912

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4656